ABONDANCE ET BIEN-ETRE
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 28888 euros
Siège social : 8 CHEMIN D'HESTIGEAC 33700 MERIGNAC
Bordeaux B 518 849 641

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 01 janvier 2020.

Le 01 janvier 2020 à 10h00, à MÉRIGNAC

Pierre RABOUTET demeurant 8 Chemin d'Hestigeac, 33700 MÉRIGNAC, associé unique de la Société ABONDANCE ET BIEN-ETRE représentée par Pierre RABOUTET, gérant.

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Dissolution anticipée de la société ;
- Nomination et rémunération du liquidateur ;

Première résolution : Dissolution anticipée – Mise en liquidation amiable

L'associé unique décide la dissolution anticipée de la Société à compter du 1er janvier 2020 et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour.

Pendant la période de liquidation, la dénomination sociale sera suivie de la mention "Société en liquidation" et le siège de la Société sera fixé à 8 Chemin d'Hestigeac, 33700 MÉRIGNAC.

Deuxième résolution : Désignation du Liquidateur

Pierre RABOUTET demeurant 8 Chemin d'Hestigeac, 33700 MÉRIGNAC, décide d'exercer les fonctions de Liquidateur durant la période de liquidation.

En fin de liquidation, l'associé unique constatera la clôture de la liquidation.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

L'associé unique

Pierre RABOUTET

